

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

---

**Projet d'extension du parc Eco-Normandie sur le territoire de la commune  
de Saint Romain de Colbosc**

---

**Communauté de communes Caux Estuaire**

---

Il sera procédé **du lundi 16 novembre 2015 au jeudi 17 décembre 2015 inclus**, soit pour une durée de trente-deux jours, à une enquête publique concernant le projet d'extension du parc Eco-Normandie sur le territoire de la commune de Saint Romain de Colbosc présenté par la communauté de communes Caux Estuaire.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Saint Romain de Colbosc.

Elle porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R.214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques 2.1.5.0 1°.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et les pièces annexées resteront déposés dans la mairie de la commune de Saint Romain de Colbosc où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de ses bureaux au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Un registre destiné à recevoir les observations, propositions et contre propositions sera ouvert pendant la même période dans la mairie de la commune précitée.

Monsieur Alain Nave, chef de service à la DDE 27, retraité, est désigné comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Alain Février, ingénieur environnement industriel, retraité, comme suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra aux jours et heures ci-après, les déclarations verbales ou écrites qui lui seront présentées dans la mairie de Saint Romain de Colbosc :

- lundi 16 novembre 2015 de 14 heures à 17 heures
- samedi 28 novembre 2015 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 17 décembre 2015 de 14 heures à 17 heures.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint Romain de Colbosc.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la mairie précitée à l'adresse mail suivante: [dgs@stromain76.fr](mailto:dgs@stromain76.fr).

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toute information relative à ce projet pourra être demandée auprès du président de la communauté de communes Caux Estuaire - BP 117 - 5 rue Sylvestre Dumesnil - 76430 Saint Romain de Colbosc (tel : 02 35 13 36 90).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans la mairie précitée et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Saint Romain de Colbosc.